



Commune de Bas-Intyamou

Assemblée communale N° 10 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 5 mai 2015, de 20.00 heures à 21 heures
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

Présidence : Monsieur Roland Kaeser, Syndic

Convocations : Feuille officielle du canton de Fribourg N° 17 du 24 avril 2015
Affichage aux piliers publics
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

Electeurs inscrits : 868

Citoyens présents : 36

Scrutateurs: Madame Barbara Fetz
Monsieur Alexandre Ecoffey

Preneur du PV : Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

TR A C T A N D A

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale le

**Mardi 5 mai 2015 à 20.00 heures
A l'Auberge de la Couronne
A Enney**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 novembre 2014 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 214 (ils ne seront pas lus)
 - a) de fonctionnement
 - b) d'investissement
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière

4. Composition du Conseil communal pour la prochaine période législative – nombre de Conseillers
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du cycle d'orientation (art. 26)
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à la disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution sur la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

Le Conseil communal

Point 0. Ouverture de la séance par M. le Syndic

A 20 heures, **M. le Syndic, Roland Kaeser**, ouvre la séance en saluant les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil. Il excuse Mme Christine Castella et M. Roger Kuster, membres de la Commission financière.

Point 1. Lecture du procès-verbal No 9 de l'assemblée du 25 novembre 2014

Le procès-verbal susmentionné est accepté tel que présenté, soit par :

OUI	NON	BLANC
36 (à l'unanimité)		

Point 2. Comptes 2014

M. le Syndic donne la parole à **Mme Carole Pasquier**, Caissière communale.

Comptes de fonctionnement

Mme Carole Pasquier, Caissière communale présente les comptes de fonctionnement.

Les comptes de fonctionnement se soldent avec un déficit de CHF 126'752.11, après dissolution d'une réserve de plus de CHF 80'000.00.

Les postes les plus lourds sont l'enseignement et la formation ainsi que les affaires sociales et la santé. Il s'agit de charges liées, sur lesquelles la commune n'a aucune influence.

Le poste de l'enseignement et de la formation accuse une augmentation de CHF 24'384.00, soit de 2,04 %, par rapport aux comptes 2013.

Les frais liés à la santé accusent une augmentation de CHF 14'337.00, soit 2,97 %, par rapport aux comptes 2013. Mme Carole Pasquier constate que les frais de home sont toujours plus importants

Le chapitre des affaires sociales et des curatelles se solde par une augmentation de CHF 42'136.00, soit 8,84 % par rapport aux comptes 2013.

L'évolution des charges par rapport aux comptes 2013 :

Enseignement et formation	+ CHF 24'384.00	+ 2,04 %
Santé	+ CHF 14'337.00	+ 2,97 %
Affaires sociales	+ CHF 42'136.00	+ 8,84 %
Total	+ CHF 80'857.00	
Total global des charges liées	+ CHF 106'545.60	+ 4,59 %

Mme Carole Pasquier précise que le chapitre de l'environnement va s'ajuster suite à la modification du règlement communal sur les déchets, notamment en ce qui concerne les taxes pour les entreprises.

Liste des amortissements extraordinaires

Bénéfice sur ventes immobilières		CHF 1'063'586.95
Cadastré	CHF 21'677.30	
PAL	CHF 37'712.30	
Bâtiments scolaires	CHF 122'583.00	
Cimetière	CHF 11'534.70	
Immeubles	CHF 250'000.00	
Chalets d'alpage	CHF 70'000.00	
Routes et passages à niveau	CHF 100'000.00	
Adduction d'eau	CHF 50'000.00	
Terrains non bâtis	CHF 64'939.35	
Bâtiment scolaire Estavannens	CHF 300'000.00	
Bâtiments	CHF 35'140.30	
Total amortissements extraordinaires	CHF 1'063'586.95	

M. le Syndic remercie **Mme Carole Pasquier** pour cette présentation et il ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** redonne la parole à **Mme Carole Pasquier** pour la présentation des comptes d'investissement.

Comptes d'investissement

Les comptes d'investissement se soldent par un excédent de produits de CHF 933'826.35.

Le bilan se présente ainsi :

Total des actifs au 31.12.2014	CHF 12'135'416.00
Total des passifs au 31.12.2014	CHF 12'262'168.11
Excédent des passifs au 31.12.2014	CHF 126'752.11

M. le Syndic remercie **Mme Carole Pasquier** pour cette présentation et ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il passe la parole à **M. Jean-Marc Wicki**, Président de la Commission financière.

Point 3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

M. Jean-Marc Wicki, Président de la Commission financière donne lecture du rapport de l'organe de révision.

« En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons vérifié la comptabilité et le compte annuel (bilan, compte de fonctionnement et compte des investissements) de la Commune de Bas-Intyamou au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance, selon l'art. 98a et 98b de la LCo.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes du compte annuel et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, l'observation des compétences financières, ainsi que la présentation du compte annuel dans son ensemble.

Sur la base des vérifications effectuées, nous sommes en mesure d'attester que :

1. La comptabilité et le compte annuel de l'exercice susmentionné ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires.
2. L'entretien final a eu lieu le 9 avril 2015.
3. Les vérifications obligatoires prescrites par le formulaire à l'usage des organes de révision pour la vérification des comptes ont toutes été effectuées.
4. Nos travaux ont été effectués sur la base du formulaire officiel de révision.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis clôturant avec un excédent de pertes de CHF 126'752.11.

M. Jean-Marc Wicki, Président, donne ensuite lecture du rapport de la Commission financière :

La Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 29 avril 2015 concernant le contrôle des comptes 2014. Des compléments d'informations et des explications supplémentaires nous ont été fournis, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissements.

Selon les documents remis par la fiduciaire BDO à Fribourg, nous pouvons vous informer qu'à ce jour les comptes présentés à cette assemblée sont conformes aux normes de la loi sur le financement des communes.

Nous attestons que ces derniers ont été vérifiés selon les exigences légales et approuvons le rapport de l'organe de révision établi par la fiduciaire BDO.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que la Caissière communale Mme Carole Pasquier, d'avoir porté toute leur attention à ses écritures.

La Commission financière recommande donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2014 qui lui sont soumis.

M. le Syndic remercie **M. Jean-Marc Wicki** pour cette lecture et il rappelle à l'assemblée que la Commission financière est composée de :

M. Jean-Marc Wicki, Président
Mme Christine Castella, Secrétaire
M. Roger Kuster, Membre.

M. le Syndic propose ensuite à l'assemblée de passer au vote en posant la question suivante :

« Celles et ceux qui approuvent les comptes 2014 tels que présentés sont priés de le faire en levant leur bulletin. »

Résultat :

OUI : 29 (à l'unanimité sans les membres du Conseil) NON : Zéro BLANC : Zéro

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal.

Point 4. Nombre de Conseillers communaux

M. le Syndic s'exprime ainsi :

L'article 54 de la Loi sur les Communes (LCo) du 25.09.1980 précise la taille des Conseils communaux :

5 membres dans les communes de moins de 600 habitants.

7 membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants.

9 membres pour les communes de plus de mille deux cents habitants.

La commune de Bas-Intyamont compte, selon la statistique officielle, 1225 habitants (ordonnance du Conseil d'Etat du 2 septembre 2014 – statistique arrêtée au 31.12.2013)

Le Conseil communal propose de valider le nombre de Conseillers communaux à sept pour la prochaine période législative, soit 2016-2021.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** passe au vote.

« Celle et ceux qui acceptent de maintenir le nombre de Conseillers communaux à 7 pour la prochaine législature sont priés de le faire en levant leur bulletin. »

Résultat :

OUI	NON	BLANC
36 (à l'unanimité)	Zéro	Zéro

Point 5. Modification des statuts du CO de la Gruyère

M. le Syndic donne la parole à **Mme Anne-Marie Seydoux**.

Mme Anne-Marie Seydoux s'exprime ainsi :

Il s'agit uniquement de la modification de l'article 26 – Limite d'endettement.

La teneur actuelle est la suivante :

¹ Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à **CHF 55'000'000.00** ; sont concernés la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation. Les alinéas suivants ne sont pas modifiés.

La nouvelle teneur est la suivante :

¹Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à **CHF 120'000'000.00** ; sont concernés la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.

M. le Syndic remercie **Mme Anne-Marie Seydoux** et ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** passe au vote.

« *Celles et ceux qui acceptent cette modification des statuts du CO de la Gruyère sont priés de le faire en levant leur bulletin.* »

Résultat :

OUI	NON	BLANC
36 (à l'unanimité)	Zéro	Zéro

M. le Syndic remercie l'assemblée et il poursuit l'assemblée avec le dernier point.

Point 6. Divers

M. le Syndic donne la parole aux citoyens.

M. Martin Dohner signale un gros trou, sur la Route des Rez, à la croisée Sudan, qui endommage les pneus. **M. le Syndic** en prend note et le nécessaire sera effectué rapidement.

Mme Béatrice Théraulaz demande s'il est possible de mettre un container de plus pour les sacs poubelle à la Route des Auges à Enney. **M. le Syndic** répond par l'affirmative et un nouveau container sera installé.

M. Charly Rime demande ce qu'il en est de la trajectoire des chemins de fer dans la zone du camping. Il a assisté à une séance avec M. Roulin des TPF et celui-ci aurait abordé cette question.

M. le Syndic explique que le Conseil n'a pas d'information formelle à ce sujet de la part des TPF. Il est vrai que les TPF ont acquis une bande de terrain supplémentaire entre la ligne de chemin de fer et la route cantonale à la BCF.

La fermeture du passage à niveau d'Enney est prévue pour la mi-juin 2015. Dès la mi-juin, les TPF vont commencer les travaux d'entretien sur la voie entre Enney et Montbovon.

Cette question d'un changement de trajectoire de la ligne sera posée à M. Roulin par M. le Syndic lors de la prochaine séance de chantier.

M. le Syndic explique que les TPF étudient la possibilité de déplacer la gare d'Enney. Le Conseil a été prié de réfléchir au meilleur emplacement pour la gare. Les TPF n'ont pas redonné de nouvelle à ce sujet depuis quelques mois.

M. Francis Grandjean se renseigne au sujet de cette promesse des TPF d'un apport de CHF 70'000.00 pour financer des aménagements piétons, suite à la fermeture du passage à niveau.

M. le Syndic confirme l'engagement officiel des TPF qui a été signé. Si des nuisances devaient être constatées pour les piétons le long du chemin des Potagers, cette somme de CHF 70'000.00 sera mise à disposition par les TPF pour financer les aménagements nécessaires.

M. Jean-Marc Wicki pose une question au sujet de l'installation des moloks à Estavannens. Il souhaite savoir si le Conseil a pris des dispositions pour libérer les places de parc en dessous des moloks.

M. Jérôme Vallélian explique que ces places ne sont pas officielles. Aucune place d'évitement n'a été prévue pour déposer les poubelles.

M. le Syndic ajoute que le Conseil peut étudier la question de la pose d'un panneau pour garder ces places à l'usage des gens qui viennent déposer leurs poubelles.

M. Michel Conus précise que ces places ont souvent utilisées par des habitants de l'immeuble des Bouquetins. A son avis, ces gens devraient plutôt parquer devant l'immeuble des Bouquetins.

M. Stéphane Pharisa s'inquiète de l'espace nécessaire pour le camion qui vient vider ces moloks. Le trafic sera bloqué et cela représente un danger pour les enfants qui descendent à l'école.

M. Jérôme Vallélian répond que le même camion effectue le ramassage pour les containers et les molocks. Cela ne prendra pas plus de temps pour vider les moloks que 6 à 7 containers.

M. le Syndic ajoute que le Conseil va réfléchir à une solution la plus sûre et la moins contraignante pour le trafic.

M. le Syndic explique que la mise à l'enquête s'est terminée. Aucune opposition n'a été déposée, seule une remarque a été enregistrée.

M. Dominique Pharisa signale que la route des Rez est plutôt étroite et dangereuse dans la zone d'activité. Il demande si un trottoir a été prévu.

M. le Syndic demande à **M. Manuel Francey**, ancien Conseiller et présent dans l'assemblée, de répondre à cette question.

M. Manuel Francey explique qu'aucun trottoir n'a été prévu. Cependant, lors de la vente du terrain, l'espace nécessaire a été gardé et appartient toujours à la commune.

M. Richard Baudevin demande ce qu'il en est au sujet des piétons qui traversent la route cantonale, en descendant du train à la gare d'Estavannens.

M. le Syndic explique que la maison Batman a été mandatée par l'entreprise Bultech Précision SA pour prendre les contacts auprès du Service des ponts et chaussées et faire une étude pour la création d'un passage à piétons.

M. le Syndic rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité, un sentier pédestre a été créé et que la gare de référence pour les services cantonaux est bien la gare d'Enney.

M. Manuel Francey ajoute que si la gare d'Estavannens devait disparaître, une autre solution devrait être trouvée à ce moment-là. Par conséquent, aucun investissement n'est judicieux pour l'instant à son avis.

M. Claudio Derada précise que toutes les infrastructures qui seraient installées sur la route cantonale, îlot, passage à piétons, seraient à la charge de la commune.

M. Alexandre Ecoffey se renseigne au sujet de la fusion des communes, vu l'article paru dans la presse de samedi 2 mai 2015, qui décrit la proposition faite par la Préfecture de créer une seule commune pour la Gruyère.

M. le Syndic explique qu'il a assisté à la dernière conférence des syndicats et que cet objet a été discuté. Cependant, le projet de fusion à 6 communes pour le district est toujours d'actualité. Un comité a été formé pour étudier cette nouvelle proposition et une votation populaire sera organisée.

M. le Syndic confirme qu'une forte majorité de syndicats est pour la formule d'une seule commune pour la Gruyère, qui serait gérée par des professionnels. Les élus de la prochaine législature travailleront sur ce sujet.

M. Alexandre Ecoffey trouve cette formule assez rationnelle.

M. le Syndic explique qu'il y aurait une gestion centrale par des professionnels et des antennes par région.

M. Francis Grandjean pense que cela ne changerait pas grand-chose et que cela coûterait plus cher.

M. le Syndic rappelle cependant que les Conseils communaux ont accusé un taux de démission de 12 % durant la législature précédente et de 25 % durant la législature actuelle. Il est donc bien difficile de trouver du monde pour remplir les Conseils.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. le Syndic** informe l'assemblée de la démission de **Mme Laurence Jaquet-Pugin**, secrétaire-adjointe. **Mme Laurence Jaquet-Pugin** est au service du bureau communal depuis février 2008 et elle va quitter ce travail à la mi-mai pour un nouvel emploi. **M. le Syndic** décrit son travail au sein du bureau communal et la remercie pour ces années au service de la collectivité. Il lui souhaite plein succès pour son avenir.

M. le Syndic communique la date de la prochaine assemblée du budget 2016, fixée au mardi 24 novembre 2015.

M. le Syndic termine en remerciant **M. Jean-Marc Wicki** et les membres de la Commission financière, ses collègues du Conseil ainsi que le personnel de l'administration pour la préparation de cette assemblée. Il est 21 heures.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire-adjointe

Le Syndic

L. Jaquet-Pugin

R. Kaeser